

# 1<sup>er</sup> janvier 2019 : déjà 11 ans que l'enseigne botanic® a supprimé les pesticides chimiques de ses rayons !



D'ici quelques jours, la **Loi Labbé\*** entre en vigueur et plus aucune enseigne de distribution ne pourra commercialiser de produits phytosanitaires à base de pesticides chimiques de synthèse. C'est l'occasion pour l'enseigne de jardinerie naturelle botanic® d'exprimer sa satisfaction que ses convictions visionnaires (11 ans avant la loi) deviennent la norme ! En effet, c'est **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008** qu'elle a pris la décision de supprimer l'ensemble de ces produits de ses rayons. « *Une décision qui s'est accompagnée dans le même temps de la suppression des engrais chimiques, une autre catégorie de produits proscrite en agriculture biologique et que nous avons remplacée par des engrais naturels.* » précise Luc Blanchet, président de botanic®.

Botanic® est aussi à l'initiative de la **1<sup>ère</sup> collecte nationale de pesticides au printemps 2014**, qui consiste à proposer aux jardiniers amateurs de rapporter leurs pesticides chimiques afin de les éliminer.

« *Organisée deux fois par an, la collecte botanic® a déjà permis de récupérer et supprimer **59,5 tonnes de pesticides chimiques*** » poursuit Luc Blanchet. « *Une initiative qui commence à se développer dans d'autres enseignes et dont nous nous*

*réjouissons car les volumes de ces produits présents chez les particuliers représentent probablement des centaines de tonnes* ».

Aujourd'hui, l'enseigne botanic®, 100% familiale, compte **65 magasins en France** pour un **Chiffre d'Affaires consolidé de 370 Millions d'€ en 2018**. Pionnière en matière de développement durable, elle propose plus de 800 solutions en matière de jardinage naturel et offre dans 51 de ses magasins un **espace alimentation bio**, véritable magasin dans le magasin, ainsi qu'un **espace bien-être et santé** avec présence de naturopathes.

« *Jardinage, alimentation, bien-être... notre offre zéro pesticide n'a également pas échappé à notre **espace animalerie** qui s'est vu, en mars dernier, doter de toutes nouvelles gammes en matière de soins et de traitements sans pesticides chimiques pour les chats, chiens et autres animaux de compagnie* ».

Au printemps prochain, l'enseigne organisera sa **11<sup>e</sup> collecte de pesticides, les 22-23 mars et les 29-30 mars 2019** et annonce, à l'occasion de l'entrée en vigueur de la Loi Labbé en début d'année, la mise en place d'un **événement festif le samedi 30 mars 2019** dans l'ensemble de ses magasins. De nombreuses rencontres et animations en perspectives.



Luc Blanchet, président de botanic®

\*Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi Labbé interdit la vente de produits phytosanitaires à base de pesticides chimiques de synthèse ainsi que leur